

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 11 juin 2015

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 13 - Conseillers votants : 15

L'an deux mil quinze le onze juin, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 juin 2015.

Présents: Mme HOEB-PÉLISSIE Josiane, ~~Mme LACAM Martine~~, M.GAJDOWSKI Alain, ~~M.HAMON Jean Pierre~~, M.FESSOU Jean-Pierre, Mme CABROL Séverine, Mme FROMENT Aurélie, M.OLIE Erick, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, M.REY Loïc, M.FRAYSSE Florent, Mme LE BRIS Monique, Mme MASSABIE Solange, M.WILLANUEVA Maurice.

Absents excusés : Mme LACAM Martine (procuration à Mme HOEB-PÉLISSIE Josiane), M.HAMON Jean-Pierre (procuration à M.GAJDOWSKI Alain).

Absents non excusés : néant

Secrétaire de séance : Mme FROMENT Aurélie.

Vente de lot à la zone artisanale de Rigounenque à M. Mathieu THIBERVILLE pour 2 684 m².

Retrait parcelle AR 243 Rue du Petit Bois autorisé à 22 mètres aux fins de réalisation de l'assainissement autonome.

Servitude école privée Saint Joseph afin de permettre l'évacuation des eaux pluviales du nouveau parking vers la rue de Vidailiac.

Choix entreprise poste Terrassement gros œuvre pour sanitaires parking : Entreprise CORAZZA préparation et mise en place du chantier pour 13 005,66 € TTC et la construction pour 13 993,20 € TTC. Rectification du devis SODIMATEL pour électricité : 5 152,92 € TTC.

Décisions modificatives

- accord pour versement 50 € voyage du collège de Cajarc pour lequel il y avait un élève supplémentaire
- accord pour participation 40 %, soit 18€ au voyage scolaire des maternelles école privée
- 1 000 € supplémentaires afin d'acquérir un véhicule utilitaire au prix de 3 500 €
- 500 € supplémentaires pour finaliser l'acquisition des tables, ordinateurs et aspirateur aux écoles.

Les tarifs de la salle culturelle La Halle ont été fixés selon des critères d'utilisation des locaux, du matériel et des équipements mis à disposition.

La séance est levée à 23h40.

Fait à Limogne en Quercy, le 15 juin 2015

Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIE,